Marché passé selon une procédure adaptée

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

mis à jour le 7 octobre 2016

MARCHE DE TRAVAUX
relatif à la
RESTAURATION DE L'ÉGLISE
SUR LA COMMUNE DE MONTAIGU (Jura)

SECTION I. Acheteur public

1.01 Nom et adresse officielle de l'acheteur public

Mairie de MONTAIGU
Correspondant : *Monsieur le Maire*
14 Place de Verdun - 39570 MONTAIGU
Téléphone : *03 84 24 43 11* - Télécopie : *03 84 24* 74 63 - Courriel : *mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr*

1.02 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

D'ordre administratif auprès du maître d'ouvrage :
Mairie de MONTAIGU
Correspondant : *Martial VINCENT*
14 Place de Verdun - 39570 MONTAIGU
Téléphone : *06 62 46 63 29* - Télécopie : *03 84 24 74 63* - Courriel : *martial.montaigu39@free.fr*

D'ordre technique auprès du maître d'œuvre :
Olivier CHANU architecte du patrimoine
28 rue de la Poste - 69220 BELLEVILLE
Téléphone : 04.74.66.34.98 - Télécopie : 04.37.55.14.61 - Courriel : olivier_chanu@hotmail.fr

1.03 Type d'acheteur public : *MAIRIE DE MONTAIGU*

SECTION II. Mode de passation choisi

Procédure adaptée restreinte (article 28 du CMP).
Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : *6 OCTOBRE 2016*

Les candidatures et les offres seront envoyées en deux temps distincts à l'acheteur public :

- **Dans un premier temps : Envoi des candidatures**

Le règlement de consultation et l'avis d'appel public à la concurrence seront remis aux candidats pour leur permettre de présenter leur dossier de candidature qui devra comporter les pièces mentionnés à la SECTION VII.
A l'issue de la phase d'examen des candidatures, seront sélectionnés au moins trois candidats qui seront autorisés à remettre une offre. Le nombre de candidats sélectionnés pourra être inférieur à trois si le nombre de candidatures reçues ne permet pas de retenir au moins trois candidats.

- **Dans un second temps : Envoi des offres pour les candidats sélectionnés**

Les pièces du DCE seront alors remises aux candidats sélectionnés pour leur permettre de présenter une offre qui devra comporter les pièces mentionnés à la SECTION VII.

Un report de délai en cas de question nécessitant une réponse pourra être notifié à l'ensemble des candidats, ainsi que la réponse apportée.

SECTION III. Objet du marché

3.01 Catégorie : TRAVAUX - Type : EXECUTION

3.02 Description

Marché de travaux relatif à la RESTAURATION DE L'ÉGLISE.
Lieu d'exécution : MONTAIGU (39570).

Le projet a pour objet la consolidation des voûtes de l'église. Il comprend également la restauration de la façade Est et de la couverture en lave existante, la révision des toitures en tuiles plates et en ardoises, ainsi que le remplacement du dispositif de paratonnerre

3.03 Nombre et consistance des lots

Ce marché est décomposé en 7 lots :
LOT 1 – MAÇONNERIE – TAILLE DE PIERRE – OSSATURE MÉTALLIQUE
LOT 2 – COUVERTURE EN LAVE
LOT 3 – CHARPENTE BOIS
LOT 4 – COUVERTURE TUILES TERRE CUITE ET ARDOISES
LOT 5 – SERRURERIE – VITRAUX
LOT 6 – PARATONNERRE
LOT 7 – ÉLECTRICITÉ

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

SECTION IV. Durée du marché ou Délai d'exécution

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois + 1 mois de préparation
Date prévisionnelle de commencement des travaux : *février 2017*

SECTION V. Variantes

Le candidat pourra proposer une ou des variantes en plus de sa réponse à l'offre de base définie en réponse au cahier des charges, en précisant l'intérêt de cette ou ces variantes par rapport à la réponse de base.
Les offres des candidats n'ayant pas répondu à l'offre de base seront écartées.

SECTION VI. Forme juridique du groupement d'entreprises attributaire du marché

Les candidats pourront présenter leur offre sous forme d'entreprise unique, de groupement solidaire, de groupement conjoint, étant précisé qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement (article 51 II du Code des marchés publics).
Les sous traitants devront être déclarés. Leurs qualifications (compétences, références et moyens) font partie des éléments de jugement de la candidature.

Pièces du dossier de consultation des entreprises - Constitution du dossier des candidats - Jugement des candidatures et des offres :

VII - 1 / PHASE DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

VII - 1 - a / Pièces du dossier de consultation des entreprises :

Le dossier de consultation des entreprises sera transmis gratuitement par mail aux entreprises qui en feront la demande :

- par courrier à : Mairie de MONTAIGU – 14 Place de Verdun – 39570 MONTAIGU
- par fax au *03 84 24 74 63*
- par mail – mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr

Le dossier sera transmis aux entreprises ayant indiqué leurs coordonnées postales et téléphoniques, ainsi qu'une adresse mail valide.

Le dossier de consultation des entreprises peut également être téléchargé sur :

www.montaigu-jura.fr

Ce dossier de consultation des entreprises comporte :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'avis d'appel public à la concurrence.

Les pièces techniques seront remises en phase de présentation des offres.

VII - 1 - b / Composition du dossier des candidats :

Le dossier de candidature présentera les éléments suivants : identification, Compétences (capacité technique…), références (notamment en matière de restauration du patrimoine …) et moyens (composition et moyens de l'équipe…) [cf. article 45 du code des marchés publics]
Les formulaires suivants constituent des modèles indicatifs dont le contenu est à respecter **:**
(Cf. site internet du MINEFE :
http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html)

1. Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)
2. Une déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)
3. Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société candidate *(article 45 1°) du CMP).*
4. En cas de cotraitance, les habilitations à représenter ses cotraitants.
5. En cas de sous-traitance, une déclaration de sous-traitance (DC 4 ou équivalent),
6. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet *(article 45 2°) du CMP)*
7. Les renseignements et documents qui permettront d'évaluer les **capacités professionnelles, techniques et financières** du candidat : compétences, qualifications, références pour des prestations de nature similaire (restauration du patrimoine, rénovation de bâtiment en site inscrit, …), moyens (composition et moyens de l'équipe …).
   En ce qui concerne les qualifications, les candidats devront justifier des qualifications suivantes (ou équivalentes) :

LOT 1 – MAÇONNERIE – TAILLE DE PIERRE – OSSATURE MÉTALLIQUE
Références + Qualification minimum souhaitée:
2194 - RESTAURATION MAÇONNERIE DES MONUMENTS HISTORIQUES
LOT 2 – COUVERTURE EN LAVE
Références + Qualification minimum souhaitée:
3194 – COUVERTURE DES MONUMENTS HISTORIQUES
LOT 3 – CHARPENTE BOIS
Références + Qualification minimum souhaitée:
2393 – RESTAURATION DE CHARPENTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

LOT 4 – COUVERTURE TUILES TERRE CUITE ET ARDOISES
Références + Qualification minimum souhaitée:
3194 – COUVERTURE DES MONUMENTS HISTORIQUES
LOT 5 – SERRURERIE – VITRAUX
Références
LOT 6 – PARATONNERRE
Références
LOT 7 – ÉLECTRICITÉ
Références

VII - 1 - c / Jugement des dossiers de candidature :

La personne responsable du marché examinera les candidatures et appréciera leur recevabilité.
L'examen des dossiers de candidatures pourra donner lieu à des visites des réalisations et/ou à une rencontre avec chaque candidat.
Les sous traitants devront être déclarés. Leurs qualifications (compétences, références et moyens) font partie des éléments de jugement de la compétence du candidat.
Les candidatures qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admises. Les candidatures jugées irrecevables seront rejetées.
Si des pièces dont la production est demandée manquent ou sont incomplètes, la personne responsable du marché se réserve la faculté de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qui leur sera alors précisé.

VII - 2 / PHASE DE PRESENTATION DES OFFRES

VII - 2 - a / Pièces du dossier de consultation des entreprises :

Le dossier de consultation des entreprises sera transmis gratuitement aux candidats sélectionnés.
Ce dossier de consultation des entreprises comporte :

- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le Bordereau de Prix Unitaire
- Les documents photographiques
- Les documents graphiques
- Le planning prévisionnel
- Le rapport de sondages des peintures murales qui ne sera pas transmis au présent dossier mais qui peut-être consulté en mairie sur demande.

VII - 2 - b / Composition du dossier des candidats :

L'offre devra comporter :

1. L'acte d'engagement (DC3 ou équivalent)
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
4. Le Bordereau de Prix Unitaire
5. Une Note méthodologique (mémoire justificatif technique) relative aux dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toute justification ou observation que le candidat jugera utile pour évaluer les dispositions qu'il se propose d'adopter notamment pour respecter le délai d'exécution, réduire les nuisances autour du chantier (maintien des accès, nettoyage des abords, ...), respecter l'hygiène et la sécurité sur le chantier, ...

VII - 2 - c / Jugement et négociation des offres :

A l'expiration du délai de remise des offres, les offres établies en méconnaissance des exigences du présent règlement et du dossier de consultation pourront être complétées à la demande de la collectivité dans un délai qui leur sera alors précisé.

L'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Les critères pondérés d'évaluation des offres seront : (Critères d'attribution articles 53 du CMP)

1. **Valeur technique de l'offre : 60 %**
   a. Qualifications - Références spécialisées : 35 %
   b. Note méthodologique : 25 %
2. **Prix : 40 %**

Un tableau de classement des offres sera établi sur les critères d'évaluation.

Les offres remises pourront faire l'objet d'une négociation.
L'objet de la négociation sera de mesurer l'aptitude des candidats à atteindre les objectifs du maître d'ouvrage. Durant cette phase seront abordées les contraintes de l'opération, ainsi que son adéquation avec la proposition du maître d'œuvre, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, le calendrier des études, les délais de réalisation des travaux, les conditions d'assurance.
Un ajustement des caractéristiques techniques des offres faisant l'objet de la négociation au niveau d'exigence de la collectivité par amélioration de l'offre ou par réduction qualitative ne pourra en aucun cas modifier l'objet du marché ou s'écarter fondamentalement du contenu du programme.
La négociation permettra ensuite d'engager avec les candidats ayant procédé à l'ajustement des caractéristiques techniques de leurs offres une négociation sur le prix.

A l'issue de la négociation, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse sur la base du jugement des offres définitives, selon les critères définis, les offres ayant fait de nouveau l'objet d'une évaluation au regard des critères précités.
La mise au point, avec le candidat retenu, du marché définitif adapté aux besoins sera un des enjeux essentiels de la phase succédant à la négociation.

SECTION VII. Forme du marché

7.01 Marché unique : Le présent marché est un marché unique.

SECTION VIII. Déroulement de la procédure

8.01 Date limite de réception des candidatures :

Date et heure limite de réception des candidatures : ***25 octobre 2016***
Tout dossier arrivé après cette date sera exclu de la consultation.

8.02 Date limite de réception des offres pour les candidats admis :

Date et heure limite de réception des offres : ***mardi 15 novembre 2016 16 h 30***
Tout dossier arrivé après cette date sera exclu de la consultation.

8.03 Adresse à laquelle les offres doivent être transmises :

Les offres devront être transmises à l'adresse suivante :

Mairie de MONTAIGU
14 Place de Verdun
39570 MONTAIGU

Les candidatures et les offres électroniques dématérialisées sont acceptées sur :

Mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr

8.04 Modalités de transmission des offres

Les candidatures et les offres devront être transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.
L'enveloppe extérieure devra porter les mentions : Marché de travaux relatif à la **RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE MONTAIGU.**
- Lot n° X - NE PAS OUVRIR

Les candidatures et les offres électroniques dématérialisées sont acceptées sur :

Mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être rédigées **Français**.

8.05 Unité monétaire : L'euro.

Il est précisé que le marché ne pourra être attribué à l'entreprise retenue que sous réserve que celle-ci produise les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (pièces prévues par l'article 46 du Code des marchés publics et ses textes d'application, cf. formulaires **NOTI1 et NOTI2 (cf. site internet : http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/noti_marc_2.html** , plus attestations d'assurances) **dans un délai de 15 jours à compter de la demande écrite de la personne responsable du marché.** A défaut le marché sera attribué au second candidat.

SECTION IX. Délai de validité des offres et modalités de paiement

Délai de validité des offres
Les candidats sont tenus de maintenir leur offre durant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités de paiement
Le paiement des titulaires sera assuré dans le cadre des règles fixées par le Code des marchés publics, la comptabilité publique et selon les modalités prévues dans le marché.

Fait à MONTAIGU,
le *7 octobre 2016*
Martial VINCENT